

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 17 SEPTEMBRE 2018
AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. FRANCK REYNIER**

L'an deux mille dix huit, le 24 septembre à 18 h 30,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le 17 septembre 2018, s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Franck REYNIER.

PRÉSENTS : M. Y. COURBIS, Mme M. DELORME, Mme G. ESPOSITO, M. V. JOVEVSKI, M. P. BEYNET, Mme P. GARY, Mme M. FIGUET, M. J.P. ZUCHELLO, M. R. BUREL, M. J.L. ZANON, M. L. MERLE, Mme M.P. PIALLAT, M. J. CHABERT, M. T. LHUILLIER, Mme L. LE GALL, M. B. ALMORIC, Mme P. BLACHE, M. L. DEVERA, M. J. DUC, Mme F. CAPMAL, M. J.F. FABERT, Mme P. BRUNEL-MAILLET, M. K. OUMEDDOUR, Mme M. MURAOUR, M. A.B. ORSET-BUISSON, Mme C. SALVADOR, M. H. LANDAIS, Mme I. MOURIER, M. M. SABAROT, M. C. BOURRY, Mme G. TORTOSA, M. S. MORIN, Mme M.C. SCHERER, Mme N. ASTIER, Mme A. MONJAL, Mme C. COUTARD, M. R. QUANQUIN, M. S. CHASTAN, Mme A. MAZET, Mme A. BIRET, M. R. ROSELLO, M. A. CSIKEL, M. J.B. CHARPENEL, Mme D. GRANIER, Mme V. ARNAVON, M. H. ANDEOL, M. H. FAUQUÉ, M. B. DEVILLE, M. R. PLUNIAN, Mme F. QUENARDEL, M. J.J. GARDE, M. J.P. LAVAL.

POUVOIRS : M. H. ICARD (pouvoir à M. H. ANDEOL) ; M. B. BOUYSSOU (pouvoir à M. P. BEYNET) ; M. F. CARRERA (pouvoir à M. K. OUMEDDOUR) ; Mme F. MERLET (pouvoir à Mme V. ARNAVON) ; Mme C. AUTAJON (pouvoir à Mme C. SALVADOR) ; M. D. POIRIER (pouvoir à Mme A. MONJAL) ; Mme L. BERGER (pouvoir à M. A.B. ORSET-BUISSON) ; M. J. FERRERO (pouvoir à Mme G. TORTOSA) ; Mme F. OBLIQUE (pouvoir à Mme M. MURAOUR) ; Mme M. PATEL-DUBOURG (pouvoir à Mme F. CAPMAL) ; M. M. LANDOUZY (pouvoir à Mme M.C. SCHERER) ; M. J. MATTI (pouvoir à M. R. QUANQUIN) ; M. M. THIVOLLE (pouvoir à M. T. LHUILLIER) ; M. Y. LEVEQUE (pouvoir à Mme D. GRANIER) ; Mme F. DUVERGER (pouvoir à M. J.P. LAVAL) ; Mme N. PROST (pouvoir à M. H. FAUQUÉ) ; Mme J. FAURE (pouvoir à M. B. DEVILLE).

ABSENT : M. J.P. MENARD.

Secrétaire de séance : M. V. JOVEVSKI.

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 11 juin 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.1 - ACTION CŒUR DE VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE

Rapporteur : Franck REYNIER

Les villes moyennes ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie, constituent un pôle de rayonnement régional et sont des maillons indispensables de la structuration des territoires. Afin d'accompagner leurs évolutions, le Gouvernement a lancé le programme « Action Cœur de Ville » qui doit permettre de les redynamiser par une approche globale et coordonnée en mobilisant les moyens de l'État et de l'ensemble des partenaires publics et privés.

Ce programme associe les intercommunalités dont les villes sont membres pour deux raisons essentielles : tout d'abord, plusieurs thématiques d'intervention relèvent clairement des compétences intercommunales (habitat, transport, réseaux, développement économique...) ; par ailleurs, le succès du projet implique nécessairement une coordination et une cohérence des

stratégies et des actions entre la commune retenue et l'intercommunalité qui représente le territoire plus vaste sur lequel elle rayonne.

Le 27 mars 2018, lors du lancement du plan national, Montélimar a été retenue parmi les 222 villes qui peuvent bénéficier du dispositif « Action Cœur de Ville ».

Notre agglomération, comme sa ville centre, bénéficie aujourd'hui d'une dynamique locale établie et d'un accroissement constant de sa population. Néanmoins, Montélimar se trouve confrontée à des problématiques de vacance commerciale et de logement dans son centre-ville.

Même si différents travaux d'aménagement, de réhabilitation d'immeubles et de restauration d'édifices ont été menés depuis 2002, il est nécessaire, aujourd'hui, d'adapter ce centre-ville aux exigences des habitants du secteur, mais également des consommateurs et des usagers dans leur ensemble qui viennent de tout le territoire de l'agglomération et ce tout en mettant son patrimoine en valeur.

C'est dans cet esprit que la ville de Montélimar a lancé en 2017 une étude urbaine qui a permis d'apporter une vision prospective de la cité et de son centre ancien dans lequel quatre secteurs stratégiques de mutation ont été identifiés :

- l'îlot centre Nord,
- l'îlot centre Ouest,
- l'îlot centre Sud,
- l'îlot centre Est.

Par ailleurs, l'étude urbaine a permis de définir trois thématiques principales autour desquelles des actions concrètes devront être développées :

- l'habitat,
- le commerce,
- la mobilité.

Enfin, ces axes seront complétés par deux volets transversaux :

- la mise en valeur des formes urbaines et de patrimoine,
- l'amélioration de l'accès aux équipements et services publics.

La convention, qui sera passée pour une durée de six ans, engage l'Agglomération en partenariat étroit avec la Ville, à mettre en œuvre un programme ambitieux aux côtés de l'État et des autres partenaires.

Cette convention, rédigée avec le concours du Comité des financeurs le 5 septembre 2018, a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre dudit programme avec l'exposition des intentions des parties ainsi que les engagements pris dans le déploiement des actions.

Il est proposé au Conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9,
Vu l'instruction ministérielle du 10 janvier 2018 relative au lancement du programme « Action Cœur de Ville »,

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré,

D'APPROUVER les termes de la convention-cadre ci-annexée engageant Montélimar-Agglomération dans le dispositif « Action Cœur de Ville »,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention-cadre et tous les documents afférents,

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de l'exécution de la convention-cadre dans toutes ses dispositions,

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Monsieur le Président :

« La délibération Action cœur de ville nous propose d'approuver la convention-cadre. Avant de répondre à vos questions, je vais rappeler le contexte dans lequel s'inscrit cette démarche.

Début 2017, la Ville de Montélimar a lancé une étude urbaine de centre-ville. Le 5 mars 2018, la Ville de Montélimar a candidaté au dispositif Action cœur de ville et notre candidature a été retenue par le gouvernement, avec 221 autres villes, puisque ce dispositif concerne 222 villes moyennes qui rencontrent les mêmes problématiques de centre-ville. Les problèmes de manque d'attractivité et de compétitivité des centres-villes des villes moyennes sont reconnus comme une mobilisation nationale. À celles et ceux qui semblaient avoir pour analyse que le problème ne concernait que Montélimar, nous parlons bien d'un sujet national, et la question est bien une évolution de notre société, des modes de consommation et des usages de nos cœurs de ville.

La convention-cadre qui est l'élément fondateur du contrat liant les partenaires devrait être signée, si nous donnons notre validation, demain 25 septembre en présence du Préfet de la Drôme et des différents partenaires. Les partenaires sont la Ville de Montélimar et Montélimar-Agglomération (puisque de nombreuses compétences sont exercées par notre agglomération : compétence économique, compétence logement et PLH, et bien d'autres domaines comme les transports, par exemple), l'État, la Caisse des dépôts et consignations, Action Logement, Epora, la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat.

La convention-cadre expose les intentions des différentes parties et leurs engagements réciproques. Elle acte le lancement d'une phase d'initialisation qui est le début de cette opération Action cœur de ville et qui ne pourra pas excéder une durée d'un an. Elle définit également la stratégie du projet ainsi que des secteurs d'intervention. On ne peut pas étendre un projet Action cœur de ville à l'ensemble d'une agglomération ou d'une ville ; c'est vraiment une opération de centre-ville. La mise en œuvre d'actions matures est définie dans la convention-cadre : les collectivités ont déjà préparé, dès début 2017, des opérations et des études qui vont nous conduire à pouvoir très rapidement lancer des opérations.

À l'issue de cette phase d'initialisation et de ces opérations, viendront des procédures d'avenants. Le premier avenant sera un avenant de déploiement qui ajoutera des fiches actions au dispositif, qui pourront être l'occasion d'échanger avec les différents partenaires pour aborder les questions de financement. Le gouvernement a en effet annoncé que 5 milliards d'euros étaient disponibles pour les villes qui ont été retenues par Action cœur de ville. Malheureusement, malgré mes nombreuses sollicitations, nous n'avons pas, à ce stade du dispositif, obtenu d'engagements concrets des différents partenaires et particulièrement de l'État. La convention-cadre, avec ses avenants, identifiera aussi le suivi et l'évaluation des procédures qui auront été retenues.

Dans les dispositifs, un comité régional d'engagement devra valider l'ensemble des avenants et l'ensemble du dispositif. Le comité régional pour le dossier de Montélimar s'est réuni vendredi. Il a émis un avis favorable au dossier qui vous est présenté ce soir. Si nous votons cette convention-cadre, elle sera signée par l'ensemble des partenaires dès demain après-midi.

Je vous propose d'entrer davantage dans le détail de cette convention, après vous avoir présenté les grandes lignes. Les signataires sont :

- *la commune de Montélimar et la communauté Montélimar-Agglomération, qui sont les collectivités bénéficiaires de cette convention ;*
- *l'État, représenté par Éric SPITZ, le Préfet de la Drôme ;*

- le groupe de la Caisse des dépôts et consignations, représenté par Philippe JUSSERAND, son Directeur délégué ;
- le groupe Action Logement, représenté par Frédéric REYNIER, président du comité régional (il n'est pas de ma famille) ;
- EPORA, représenté par Alain KERHARO, son Directeur général ;
- la Chambre de commerce et d'industrie, représentée par Alain GUIBERT ;
- la Chambre des métiers et de l'artisanat, représentée par un autre Frédéric REGNIER (il n'y a pas d'erreur sur les noms dans la délibération).

La convention-cadre reprend le contexte, situe Montélimar, rappelle que la problématique concernée est appliquée à 222 villes qui sont bénéficiaires et que les phases de diagnostic ont déjà été lancées et sont nombreuses. Les études menées montrent une perte de vitesse commerciale sur les centres-villes des villes concernées. Souvent, des potentiels importants sur le bâti et dans le domaine public existent, mais également dans le privé.

Nous avons donc défini des enjeux sur notre centre-ville :

- conforter l'attractivité et le rayonnement de Montélimar ;
- rendre enviable et habitable son centre-ville ;
- réaffirmer son cœur commercial et accompagner la mutation de ce secteur économique ;
- renforcer l'attractivité résidentielle ;
- attirer de nouveaux revenus pour créer des activités à plus forte valeur ajoutée ;
- penser la ville de demain et intégrer les enjeux de la transition numérique mais également du développement durable.

Il est rappelé également les différents travaux qui ont été réalisés, les opérations déjà menées.

L'objet de cette convention est de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Montélimar. Elle expose l'intention des parties, s'inscrit dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Comme je l'ai fait devant le Bureau, je rappelle que l'Agglomération porte des opérations sur l'ensemble de notre territoire, sur des compétences multiples ; que certaines opérations économiques, comme le FISAC, par exemple, jusqu'à présent, n'ont été ciblées que sur les communes hors Montélimar. Il est important que nous agissions sur chacune des thématiques, et celle qui est urbaine ne concerne que la Ville de Montélimar. C'est la raison pour laquelle, ce soir, nous ne parlons que de la ville centre, mais la ville centre est utilisée, particulièrement dans son cœur de ville et sur son volet patrimonial, par exemple, par l'ensemble des habitants de notre territoire.

Les engagements des différentes parties sont rappelés :

- l'État ;
- les collectivités ;
- Action Logement ;
- la Caisse des dépôts et consignations ;
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui a alloué une enveloppe financière. Claude AURIAS, qui est le représentant de ce dispositif pour notre territoire, a rappelé que 45 millions d'euros étaient débloqués par la Région et que nous pouvions espérer que chaque contrat bénéficie d'environ 1,5 million d'euros de financement sur les opérations qui seront proposées dans les fiches actions ;
- les partenaires locaux avec le département de la Drôme. Je remercie nos Conseillers départementaux pour leur soutien et leur action sur ce dispositif ;
- EPORA qui est également à nos côtés.

Dans l'organisation, des instances sont définies. Le dispositif Action cœur de ville a vu le recrutement d'une Directrice de projet en la personne de Karine CAPPELLE. Elle aura à intervenir sur l'ensemble du dispositif. Soyez la bienvenue, et merci pour le travail qui est fourni.

L'ensemble des équipes sur les thématiques concernées (je pense à la Maison de l'économie, aux différents services de la Ville et de l'Agglomération) seront mises à contribution. Nous nous engageons à ce qu'il y ait une communication la plus large possible pour que les usagers et les habitants de notre territoire et bien au-delà soient informés et qu'une dynamique positive soit générée par ce projet.

J'aurai le plaisir et la responsabilité de présider le comité de projet. Le Préfet de la Drôme en sera le référent départemental, et les différents partenaires financeurs et partenaires locaux que je viens de citer y seront représentés.

La durée de fonctionnement de cette convention est au maximum de six ans. Après la phase d'initialisation qui durera au maximum un an, nous aurons à mettre en œuvre avec les financeurs qui nous suivront les différentes fiches actions. Avec cette phase d'initialisation dans laquelle nous entrons, des diagnostics sont à réaliser. De nombreux diagnostics ont déjà été faits, mais l'État et les différents partenaires nous demandent d'ajouter quelques études, ce qui sera réalisé.

Les études en cours ou à réaliser concernent :

- *le patrimoine ;*
- *la redynamisation du centre-ville ;*
- *le stationnement ;*
- *l'étude préalable à une candidature d'un FISAC collectif. Il faut un environnement agréable, mais il faut également de l'animation commerciale et des dispositifs qui rendent plus attractifs et plus accessibles les commerces ;*
- *une étude pré-opérationnelle sur le volet OPAH ;*
- *une étude préalable à la définition d'un site patrimonial remarquable, puisque la collégiale Sainte-Croix est dans le périmètre retenu ;*
- *un projet numérique. Comme je l'ai rappelé, l'État souhaite et impose que ce dispositif comporte un volet concernant cette thématique.*

La stratégie du projet citée dans cette convention s'exprime en termes d'habitat, avec pour volonté de :

- *réduire la vacance des logements ;*
- *rénover le patrimoine public et privé ;*
- *diversifier et rendre attractive l'offre de logements en centre-ville ;*
- *lutter contre l'insalubrité et dissuader les marchands de sommeil ;*
- *conforter les opérations mixtes sur certaines cibles ;*
- *attirer une population nouvelle ;*
- *lutter contre la paupérisation ;*
- *améliorer le cadre architectural et paysager du centre-ville.*

Sur le volet économique et commercial, le centre-ville connaît une dynamique commerciale en perte de vitesse, alors que notre territoire est en croissance. Il nous faudra permettre au centre-ville de bénéficier de la dynamique de notre territoire. Il connaît également un déficit de locomotives en centre-ville, c'est-à-dire d'enseignes nationales. La présence d'un collectif d'acteurs économiques est parmi les atouts de notre territoire.

Sur le volet mobilité, les objectifs sont de :

- *capter les flux pour les conduire vers le centre-ville ;*
- *faciliter les liaisons entre les différentes entités de la ville ;*
- *renforcer la complémentarité des fonctionnalités entre le centre et la périphérie ;*
- *limiter le recours à la voiture individuelle ;*
- *fluidifier le trafic.*

La question m'a été posée ce matin, et je sais qu'elle le sera également ce soir, il y aura bien sûr un volet sur les déplacements doux et sur les déplacements à vélo. J'en profite pour remercier mes collègues de l'Agglomération d'avoir à mes côtés soutenu le développement de la Véloroute voie verte qui a vu sa première tranche être mise en œuvre et donner pleine satisfaction. J'ai écrit à Robert PALLUEL, le Président du syndicat qui porte le déploiement, que

je souhaitais que la liaison qui devra aller jusqu'à Dieulefit puisse être réalisée dans les plus brefs délais et que nous étions prêts à accélérer sur ce volet.

Voilà pour les thématiques de notre convention-cadre. Le projet stratégique couvre de manière transversale les cinq axes sectoriels qui sont les objectifs du gouvernement, que je rappelle :

- *axe 1 : réhabilitation, restructuration ;*
- *axe 2 : développement économique et commercial équilibré ;*
- *axe 3 : favoriser l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;*
- *axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;*
- *axe 5 : fournir l'accès aux équipements et aux services publics.*

Le périmètre retenu et proposé dans le cadre de cette convention-cadre, qui a été validé par l'ensemble des partenaires, vous est présenté sur une carte dans le dossier de présentation. Le cœur du centre-ville est réparti en quatre îlots :

- *un îlot vert qui a pour vocation principale d'accueillir du commerce et des locomotives, pour rendre plus qualitative l'offre du centre-ville ;*
- *un îlot orange qui se trouve sur la partie plus au nord, par rapport à l'îlot vert, et qui a pour vocation d'accueillir plutôt des activités artisanales ou des activités innovantes, comme des start-up, fablabs, etc. ;*
- *les îlots bleu et jaune ont pour vocation d'accueillir principalement et prioritairement de l'habitat. La différence est que l'îlot bleu devra pouvoir se positionner sur des offres de services et notamment des services à la personne.*

Dans l'avancée de nos réflexions, sur l'îlot vert, je pense que nous élargirons le périmètre pour inclure comme pénétrante la rue Saint-Gaucher, car il est important que l'accès vers ce cœur de ville économique soit facilité.

Les actions matures, c'est-à-dire celles qui pourront démarrer rapidement, sont listées et concernent :

- *l'animation et la coordination du programme. J'ai souhaité la bienvenue à Karine CAPPELLE, le recrutement a été réalisé ;*
- *permettre la mobilisation des dispositifs fiscaux pour inciter les investisseurs privés à réhabiliter le bâti en centre ancien et engager une étude préalable sur la définition de site patrimonial remarquable ;*
- *une étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU ;*
- *une convention avec EPORA, qui est un partenaire où Joël DUC nous représente en tant que membre du conseil d'administration ;*
- *les études préalables à un dépôt de candidature au programme FISAC ;*
- *la performance numérique des entreprises commerciales et artisanales ;*
- *l'étude de stationnement ;*
- *les travaux de requalification urbaine avec le réaménagement de l'îlot vert. La Ville de Montélimar a déjà entamé la restructuration des réseaux aux côtés de l'agglomération, puisque la compétence assainissement est celle de l'Agglomération ;*
- *les opérations façades avec l'aide aux travaux de ravalement et les outils d'accompagnement ;*
- *les travaux de restauration de la collégiale Sainte-Croix ;*
- *le parcours du créateur dans l'îlot orange ;*
- *la création d'une pépinière et de boutiques éphémères.*

Voilà les différentes actions sur lesquelles nous allons, avec l'ensemble des partenaires, cibler notre action et signer cette convention-cadre. J'espère que, comme ce matin au Conseil municipal de Montélimar, c'est l'unanimité qui régnera autour de cette convention.

Après la présentation que je me devais de vous faire, je suis prêt à entendre les différentes interventions. »

Mme Catherine COUTARD :

« Mes chers collègues, il est très important que nous puissions avoir cette discussion au niveau de l'Agglomération, car, si le cœur de ville de Montélimar est bien son centre, c'est aussi le centre-ville de l'ensemble de l'Agglomération. C'est également la ville, le cœur de ville, l'accès aux services, à la culture, à un certain nombre d'éléments pour l'ensemble des habitants de notre agglomération, voire sans doute au-delà, puisque bien des habitants passent le Rhône pour venir chez nous. Par conséquent, ce qui peut être décidé pour notre centre-ville est tout à fait important pour nous tous. C'est bien que le gouvernement ait souhaité associer les intercommunalités aux villes.

La deuxième chose est que, comme cela vient de vous être dit, cette convention a été votée ce matin par le Conseil municipal de Montélimar à l'unanimité. Je dirai devant vous pourquoi nous maintiendrons ce vote ce soir en votant pour la convention.

Oui, nous sommes favorables à un conventionnement avec l'État, parce que c'est une vraie chance pour Montélimar, une vraie chance pour son cœur de ville, à la fois probablement en subventionnements, mais presque plus et autant dans la dynamique de partenariat que cela va engendrer et presque nous imposer, ce qui quelquefois peut être utile, comme je le montrerai sur un des exemples. La Caisse des dépôts et consignations, avec ses actions Cœur de village, possède une expertise qui sera utile à l'ensemble du territoire pour valoriser l'opération, et cette convention est une bonne nouvelle. Nous avons assez pesté contre un certain nombre de ratages de Montélimar sur des financements gouvernementaux pour ne pas nous réjouir que, cette fois-ci, nous puissions mettre le pied dans l'entrebâillement de la porte.

Vous ont été rappelés également les cinq axes sur lesquels le gouvernement souhaite que les villes et les agglomérations s'engagent. Nous sommes également d'accord sur ces cinq axes. Par conséquent, nous voterons pour.

Mais ce vote pour ne doit pas nous empêcher de discuter du comment, et c'est peut-être là que les "mais" sont plus nombreux que les élans favorables. Cette convention et ce qu'elle contient peuvent être pris par plusieurs bouts, et je ne referai pas l'intervention que j'ai faite en Conseil municipal, mais je voudrais aborder deux choses : un des domaines, qui est la question du patrimoine, et l'impact du projet sur notre projet de territoire.

Concernant le patrimoine, dans les nombreuses annexes (700 pages, il y avait donc de quoi lire depuis que nous avons reçu le dossier), l'étude sur le patrimoine est tout à fait intéressante. D'abord, parce qu'elle a été commandée il y a deux ans par l'Agglomération. Nous l'avons donc collectivement tous décidée, et je suppose qu'elle a été payée. Cette étude sur le patrimoine est tout à fait éclairante. On peut bien évidemment regretter qu'elle n'ait pas trouvé une traduction immédiate dans les actions d'urbanisme. Dans l'étude elle-même, il est indiqué par la rédactrice que, concernant ce qui doit être préservé en matière patrimoniale au centre-ville de Montélimar – car c'est également un atout économique, les gens s'arrêtent dans une ville parce qu'il y a un centre-ville charmant, un centre-ville ancien ; tout ce qui est patrimonial aujourd'hui fonctionne à plein en matière d'attraction touristique, nous n'en parlons pas simplement parce que nous avons une nostalgie de quoi que ce soit, nous en parlons car ce sont des atouts économiques –, toute cette longue liste des atouts patrimoniaux qui font que l'État aujourd'hui demande à la Ville d'engager la démarche de site patrimonial remarquable était déjà listée par les services de l'État antérieurement à 2016. L'élue montilienne que je suis peut vous dire que, malgré tout, cela n'a pas trouvé sa place, à aucun moment, à aucune des nombreuses révisions du PLU, sauf pour le citer de façon générale, mais jamais dans la concrétisation.

Que dit cette étude ? Je citerai deux choses. La première est pour dire à quel point un cœur de ville est important. Elle souligne – et je ne pourrai le dire mieux – que c'est "un lieu de rencontres, un nœud de réseaux, un terreau du développement économique, un centre-ville est le porte-drapeau du dynamisme et de la bonne santé d'un bassin de vie. Il constitue un indicateur de qualité pour les visiteurs étrangers et un repère d'identification pour la population locale." Ceci est parfaitement résumé, et c'est pour cette raison que l'enjeu est important.

Sur le plan du constat, comme mes propos sont quelquefois un peu déformés, je reprendrai également un constat qui n'est pas le mien, mais celui de cette étude que nous avons payée et qui a été commanditée par l'Agglomération. Elle dit : "Pour de nombreuses personnes étrangères à l'agglomération, l'image de Montélimar se résume à une zone d'activité interminable, paysage de boîtes à chaussures ne suscitant que peu d'intérêt pour une halte touristique." Elle ajoute : "Certaines volontés sont ici exprimées. Les aspirations formulées dans le PADD ne se déclinent pas en termes de projet dans les orientations d'aménagement et de programmation du plan local de l'urbanisme 2014." Elle ajoute encore : "Le centre-ville de Montélimar n'est vécu essentiellement ici que de manière passive et principalement sous l'angle de la contrainte. Son identité, ses enjeux, son statut à long terme ne sont pas évoqués."

Ce n'est pas l'opposante à la politique de la municipalité qui vous le dit, c'est une jeune femme que je ne connais pas et qui a réalisé une étude il y a deux ans à notre demande, ce qui n'a visiblement pas su réveiller nos aspirations dans ce domaine. Il se trouve que le gouvernement, par son plan, nous réveille. Il se trouve aussi qu'une mobilisation forte s'est faite dans la population, à la fois montilienne, mais aussi de l'Agglomération. Pour avoir porté une pétition contre la réalisation de l'Envol au nord de Montélimar, j'ai eu beaucoup de contacts positifs et beaucoup de soutiens dans vos villages, également. Par conséquent, c'est une problématique que chacun doit entendre pour que nous soyons ensemble au moment de la concrétisation du projet et qu'il corresponde aux demandes. On peut reprendre cela sur d'autres sujets, mais je serais trop longue.

En quoi cela va-t-il nous interroger sur le projet de territoire ? Cela l'impacte de multiples façons, car cet intérêt spécifique pour Montélimar n'était pas prévu dans notre projet de territoire. Je prendrai trois exemples.

Le premier est l'Auditorium. Je vous rappelle que, dans notre projet de territoire – sur un sujet avec lequel je n'étais pas d'accord et je persiste à ne pas être d'accord –, il a été indiqué que, après la mise en route du Théâtre une fois rénové, l'Auditorium serait détruit. Cela va devenir difficile, puisque dans la convention que nous signons ce soir le rédacteur – je suppose que cette rédaction n'est pas venue de notre côté – a indiqué que l'Auditorium était un des éléments centraux du centre-ville, un des éléments structurants d'accès à la culture. Il est dans la liste avec le Théâtre, avec le Palais des congrès.

La deuxième chose que cela va modifier est que l'État demande que nous prenions l'engagement d'un développement commercial équilibré et qu'il ne saurait y avoir de suite à cette convention et de réalisation si des projets portés par ailleurs par l'Agglomération sont contradictoires avec cette notion d'équilibre. Vous le savez comme moi, en matière de zone commerciale, nous sommes largement au-delà de l'équilibre, déjà en fort déséquilibre, en forte présence de zones commerciales. Par conséquent, le renoncement à l'Envol définitif – on peut peut-être faire des tas de choses très intéressantes au nord, et il faut en faire –, le renoncement au méga-centre commercial avec ce que cela représentait est un des éléments importants, et cela doit modifier notre projet de territoire de cette façon.

J'aimerais à ce propos demander à Monsieur le Président si, après notre décision d'il y a un an de suspendre en attendant une nouvelle période, des rencontres de travail avec la SODEC, des échanges, des confirmations de notre renoncement ont eu lieu, et quelle est la position de la SODEC. Bref, des courriers ont-ils été échangés entre la SODEC et le Président de l'Agglomération ? Nous aimerions à la fois savoir s'ils ont eu lieu – je ne peux d'ailleurs pas imaginer qu'il n'y en ait pas eu – et quel est leur contenu pour savoir comment tout cela va tourner.

Le troisième impact pour notre territoire est qu'une des choses qui font vivre aussi le centre-ville de Montélimar est sa proximité, avec un périmètre qui n'a pas été pris en compte. Le réel périmètre du centre-ville de Montélimar n'est pas seulement le périmètre moyenâgeux à l'intérieur des remparts, c'est un périmètre qui comprend le lycée, la gare SNCF, la caserne Saint-Martin, le château et les quais du Roubion, car c'est le cœur de ville de Montélimar aujourd'hui. La restriction du périmètre est un peu dommageable.

Dans ce cadre, cela vient en confrontation avec un autre élément de notre projet de territoire qui est la volonté farouche et totalement vaine de la création d'une gare TGV à Allan, compte tenu des propos du Président de la SNCF à la télévision récemment, indiquant que la priorité de la SNCF était maintenant les liaisons de proximité et qu'il était plus qu'improbable à un horizon de moyen terme d'imaginer tout nouveau développement du TGV, que ce soit sous forme de ligne ou sous forme de gare.

Par conséquent, ce que nous faisons aujourd'hui aura un impact. Ce qui est devant nous est une modification profonde de notre projet de territoire, et je pense qu'il faut que nous en parlions pour repositionner tout cela en positif. Avoir une gare de centre-ville est un atout, à condition qu'elle soit bien desservie – et il faut se battre pour cela – et que les liaisons se fassent. Avoir un commerce de centre-ville dynamique ne peut être qu'un atout. Avoir un patrimoine embelli ne peut être qu'un atout. Planter et verdier ce centre-ville est également un atout. Tous les projets qui pourront éventuellement être portés sont des atouts pour l'ensemble du territoire. Quand un touriste vient à Montélimar pour visiter ici ou là, il peut prendre un hôtel à Montélimar, il peut aussi prendre une chambre d'hôtes dans les villages, il peut aussi visiter les villages. C'est ça l'enjeu pour notre territoire. Il y a donc un lien formidable entre l'attraction du centre-ville d'un point de vue touristique et le développement économique de l'ensemble de notre territoire.

Avec Mme MAZET, nous nous disions en aparté que nous demanderions qu'un Conseil municipal ait lieu le matin et un Conseil d'agglomération le soir. De cette façon, nous pourrions poser les questions en Conseil municipal, et nous aurions une partie des réponses en Conseil d'agglomération, car vous avez eu dans l'exposé du Président plus de réponses que nous avons réussi à en obtenir ce matin. Seul M. MORIN a pu savoir que M. Frédéric REYNIER n'était pas de la famille de M. REYNIER. C'est la seule réponse que nous avons pu obtenir ce matin. Tant mieux si ce débat nous permet d'aller un peu plus loin. L'enjeu en vaut la peine, je crois que c'est une évidence pour l'ensemble des élus. C'est la raison pour laquelle, je vous le confirme, nous voterons pour cette convention. »

Monsieur le Président :

« Pour ceux qui n'étaient pas présents ce matin au Conseil municipal, je vous précise que j'ai fait la même chose que ce que je fais ce soir. Par la voix d'Hervé LANDAIS, une présentation a été réalisée, et chacun a pu s'exprimer pour dire quelle était sa position. C'est ce que vous venez de faire, Mme COUTARD, et je n'y apporterai pas le moindre commentaire ce soir non plus. »

M. Henri FAUQUÉ :

« Pour reprendre là où vous venez de terminer, l'un et l'autre, je crois que STAKHANOV a fait des émules : vous travaillez le matin, vous travaillez le soir. Nous n'avons été invités que pour le soir, mais si cela continue vous allez nous donner des complexes. Nous venons vous écouter sur quelque chose que vous avez concocté le matin, que vous avez digéré l'après-midi et que vous nous resservez remâché et ruminé le soir.

Je voudrais vous dire la notion que j'ai, car un jour l'un de vous – je ne rappellerai pas lequel, il a de la mémoire – m'a dit qu'il fallait être solidaire. So-li-daïre. Victor Hugo disait, vous le savez tous : "Rien n'est solitaire, tout est solidaire." J'ai l'impression, à certains moments, que nous, les élus du bled, les élus de la campagne, ceux qui venons vous voir tous les quatre mois, nous voyons arriver toutes construites, toutes digérées, toutes prémâchées, un certain nombre d'orientations, qu'elles soient baptisées REYNIER ou REYNIER. Cela finira par nous donner des simplexes ou des complexes – pas à moi, mais à mes compatriotes. Je vais vous expliquer pourquoi.

D'abord, sur la conception du territoire ou la réalité de notre territoire : notre territoire est très différent de bien d'autres agglomérations. On peut dire de certaines agglomérations qu'elles ont un caractère bicéphale, il y a au moins deux grosses communes et elles se partagent ce que donnent l'État – certains jours, on dit que l'État donne beaucoup, cela dépend des périodes politiques –, la région, le département, l'Europe, tous ceux qui distribuent. Ici, rien de tout cela.

Que se passe-t-il ici ? Une seule ville, forte, imposante, constituant un élément très fort – même Catherine COUTARD le dit, et je ne partage pas son avis. Je pense que ce n'est pas une bonne chose.

Une seule tête, soit-elle de 40 000 habitants, face à 65 000 habitants. N'oubliez pas que, nous aussi, par notre petit boulot, que l'on soit rural, que l'on soit rurbain, que l'on ait même un peu d'industrie dans nos villages (cela peut arriver ici et là), nous apportons à l'Agglomération une contribution qui n'est pas négligeable. Si même, pour certains d'entre nous, cette contribution est faible sur le plan économique, elle est forte sur le plan culturel, elle est forte sur le plan de la diversité. Une société ne se construit pas simplement avec des urbains. Je voudrais que Monsieur le Président et certains qui partagent son avis entendent aussi ce raisonnement.

Ayant dit cela, c'est une opération cœur de ville, mais n'oublions pas que, dans nos campagnes, nous avons aussi un petit cœur. Il est moins important, certes. Les textes, me direz-vous, font que l'on ne parle que des cœurs de ville, mais pourquoi n'inventerions-nous pas aussi, nous, les cœurs de nos villages ? Dans nos villages aussi, nous avons des problèmes de cœur.

Oui, Monsieur le Président, nous avons des problèmes de cœur. Je vais vous en citer un que j'ai présenté récemment à votre Directrice générale des services : une friche industrielle de 23 000 m² au cœur de mon village qui est la conséquence de l'abandon de l'usine que vous connaissez bien pour des raisons personnelles. C'est une usine qui est au cœur du village, à 100 m de la nationale 7, au bord de la route du Pouzin, et pour laquelle personne ne bouge. Personne ne bouge. Je peux vous dire que cela passe mal. C'est peut-être ce qui explique certaines variations de résultats électoraux entre l'année dernière et les cinq ans précédents.

Nous le vivons très mal. Très, très mal. Je passerai sur le petit détail que constitue le financement d'une école. Nous construisons à Saulce sur Rhône une école et un restaurant scolaire pour 4 millions d'euros. Tout le monde a financé : j'ai des subventions de l'État, de la CAF, du département, mais je n'ai aucune subvention de la Région. On m'a même fait savoir que cela serait difficile, car cela doit passer par l'Agglomération et que, pour Saulce sur Rhône, cela a du mal à trouver le chemin. Dit de cette façon, cela peut paraître caricatural, mais il vaut mieux l'entendre comme c'est et dire que nous le vivons mal.

Bien entendu, nous avons le FISAC. Ah, le FISAC ! C'est la petite pièce jaune que l'on nous donne au moment où d'autres prennent, prennent et prennent. Au nord de Montélimar, de Savasse à Saulce sur Rhône, pas une piscine communautaire. Quand nous avons besoin d'un gymnase, on nous dit : « Non, vous n'avez pas de collègue, c'est à Montélimar. » Quand nous avons besoin d'un stade d'athlétisme, on nous dit : « Vous irez à Montélimar. » Quand nous avons besoin d'une salle de réunion, on nous dit : « Il y a le Palais des congrès à Montélimar. » Si le centre, si le pôle central devient fort à ce point, il faut le dire tout de suite.

Déshabillez-nous et vous verrez que, malgré tout, nous continuerons à bouger, mais nous n'aurons plus de moyens pour exercer nos choix politiques. Je crois qu'il fallait faire entendre la voix des sans-voix. J'ai essayé de le faire. Merci, Monsieur le Président. »

M. Régis QUANQUIN :

« J'avais préparé une intervention et des questions pour ce Conseil communautaire, mais je dois avouer que je suis sorti très choqué du Conseil municipal de ce matin, et je m'interroge.

M. LANDAIS, vous nous avez présenté ce matin la délibération sur la convention-cadre, et à la fin vous nous avez posé la question habituelle : "Y a-t-il des questions ?" Puis après : "D'autres questions ?" Je me demande si vous saviez qu'il n'y aurait pas de réponse. Cela ne vous a-t-il pas gêné de nous interroger en sachant qu'il n'y aurait pas de réponse ? Vous rendez-vous compte de la violence de la situation, du mépris qu'elle contient ?

Nous avons eu droit, de la part du Maire, à : "J'ai entendu vos remarques. Je dirai au Préfet... Je ferai des annonces demain. Je... Je... Je..." Une seule personne parle pour Montélimar, une seule voix pour les Montiliens. C'est choquant.

M. FABERT, vous n'avez même pas eu la latitude de fixer un rendez-vous, parce que la convention-cadre ne donne pas un rendez-vous à M. QUANQUIN, évidemment. Mais ce n'était pas pour cela, c'était simplement pour continuer une réflexion, à laquelle vous adhérez, au début de l'année, sur la mobilité et le vélo, où l'on pouvait faire des propositions. Il n'y a pas besoin d'étude, il n'y a pas besoin de trente-six réflexions. »

M. Jean-Frédéric FABERT :

« J'ai répondu à cela. »

M. Régis QUANQUIN :

« Je n'ai même pas obtenu de réponse sur ce point. Fermez-vous la porte à cette réflexion ? Ce soir, M. REYNIER nous fait la présentation. Il a l'air de vouloir répondre à des questions. Je ne sais pas s'il va aller jusqu'au bout. Je vais tout de même poser deux questions en espérant une réponse.

Dans l'article 3, il est dit : "Une communication du projet adaptée et un suivi de la démarche par la population et les acteurs du territoire seront mis en place par le service Communication de la Ville sous la direction du Directeur de cabinet." C'est la phrase écrite dans le texte de la convention. Visiblement, tout est sous contrôle, on ne lâche rien. J'aimerais savoir quelles garanties vous apporterez, Monsieur le Président, pour que la population et les acteurs du territoire aient les informations en temps et en heure pour être acteurs de leur destin ? Après la réponse de ce matin, je n'ai pas confiance dans la communication de la Ville et du Maire.

À l'article 2 : "Les collectivités s'engagent à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement) qui pourrait venir en contradiction avec les orientations du projet." La ZAC du Plateau (l'Envol) ne risque-t-elle pas de venir en contradiction avec l'Action cœur de ville ? Je ne peux pas imaginer que vous ne vous soyez pas posé cette question. Y a-t-il cohérence entre les deux projets ? Peut-on mener les deux projets de front sans compromettre un, sinon les deux projets ?

Pour vous engager, vous avez répondu à ces questions, mais nous, nous n'avons pas la réponse. À quoi sert ce silence ? Y a-t-il un loup ? M. REYNIER, faites-moi mentir et répondez. »

Monsieur le Président :

« Je vais vous répondre devant nos collègues du Conseil communautaire. Je pense que vous prenez les gens pour des imbéciles, M. QUANQUIN, et je vais vous expliquer pourquoi.

Lorsque la Ville de Montélimar s'est engagée sur, d'une part, une étude urbaine de centre-ville et, ensuite, le dépôt d'une candidature - vous pourrez reprendre les comptes rendus des Conseils municipaux de Montélimar ou les différentes communications qui ont été faites et les comptes rendus faits par la presse -, j'ai tendu la main (c'est le terme que j'ai utilisé) en vous disant, au Conseil municipal de Montélimar, que sur un sujet aussi important que les problématiques de centre-ville nous devons faire fi de l'ensemble des clivages politiques, que ce sujet nous concernait tous et que nous devons tous travailler ensemble.

Vous m'avez répondu que vous ne me faisiez pas confiance, que vous refusiez de travailler avec moi, que notre travail n'était pas sérieux. Vous aviez indiqué que notre candidature ne serait pas retenue parce que, au niveau de l'État et du gouvernement, nous les prenions pour ce qu'ils n'étaient pas. Je vous ai répondu que, puisque vous ne vouliez pas travailler avec nous, j'en prenais acte et que je ferais sans vous. Je tiens parole. Je vous l'ai redit ce matin, et je le dis devant l'ensemble des Conseillers communautaires.

Votre attitude n'est absolument pas constructive. Vous dégradez sans cesse l'image de Montélimar, en mettant en avant ce qui est négatif, alors que notre territoire connaît de nombreuses réussites, connaît un dynamisme certain sur le plan démographique, sur le plan économique, et que comme 221 autres villes il a des problèmes de centre-ville. Les problèmes

de centre-ville ne sont pas liés à la périphérie, ils sont liés aux choix des consommateurs. Vous laissez penser ou laissez imaginer qu'en empêchant d'autres pôles d'attraction de fonctionner, notre territoire fonctionnerait mieux. Je ne suis pas d'accord avec vous.

Nous faisons des efforts importants pour redonner de l'attractivité et redynamiser le centre-ville. Ces choix, nous les assumons. Ces choix, la majorité municipale de Montélimar les portera, et je souhaite associer au niveau de notre Agglomération toutes celles et ceux qui désirent travailler avec nous. Ce n'est pas votre cas, je dis donc devant l'ensemble du Conseil communautaire : M. QUANQUIN, Mme COUTARD, vous nous prenez pour des imbéciles. Vous avez fait des choix, assumez-les.

Par rapport à cela, je réaffirme la position qui est la nôtre et nous travaillerons sur ce sujet en fonction des orientations définies dans cette convention-cadre. Le sujet n'est pas de dire : s'il n'y avait pas de gare d'Allan, on irait bien mieux. Je suis convaincu du contraire. Il faut que notre territoire continue à porter des projets. Il n'y aura pas d'exclusivité sur quoi que ce soit, il y aura des adaptations, je l'ai toujours dit et je le réaffirme ce soir. »

M. Régis QUANQUIN :

« La participation à la commission sur la mobilité, M. REYNIER, je l'ai sollicitée, vous avez accepté, nous avons eu deux réunions. La troisième est annulée. Qui a annulé ? Pas moi. »

Monsieur le Président :

« Pensez-vous que ma préoccupation première est de me dire : "Nous ne ferons pas de réunion, au cas où M. QUANQUIN aurait des idées intéressantes que nous pourrions appliquer, nous ne nous en servirons pas... ?" Vous êtes grotesque. »

M. Régis QUANQUIN :

« Il n'empêche que c'est ce qui se passe. »

M. Bruno ALMORIC :

« Puisque je fais partie, moi aussi, du "bled" – selon la formule que vient d'utiliser notre collègue Henri FAUQUÉ –, je voudrais simplement rappeler, quand il est évoqué que les cœurs de ville prennent tout et que dans nos villages nous n'avons rien, que les opérations Cœur de village ont été bien antérieures à l'opération Cœur de ville. En 2009, à Montboucher sur Jabron, nous avons voté avec notre Conseil municipal une opération Cœur de village où l'Agglomération intervenait dans le domaine de l'habitat, comme elle le fera dans l'opération Cœur de ville. À l'époque, dans cette opération Cœur de village, nous allons créer une quinzaine de logements seniors avec un bailleur social, et le bailleur social – tout naturellement, comme cela est prévu dans le règlement de notre Agglomération – a été aidé financièrement par l'Agglomération. Les opérations Cœur de village ont donc précédé de loin l'opération Cœur de ville, et comme Montboucher sur Jabron n'est malheureusement pas en avance sur tout, je sais des collègues qui ont connu cette opération Cœur de village dès 2003.

Quant aux différents équipements collectifs, il me semble avoir entendu l'exemple des piscines intercommunales. Sauf erreur de ma part, il y a une piscine à Châteauneuf du Rhône et à Cléon d'Andran. Dans les deux cas, l'Agglomération a investi et investi beaucoup. Il le fallait, et nous étions à l'unanimité tout à fait d'accord pour investir dans ces deux équipements de piscine. Nous n'égrènerons pas la longue liste des autres équipements qui existent ici ou là, dans nos autres communes. Personnellement, en entendant Henri, je regrette de ne pas avoir posé ma candidature pour obtenir un théâtre à Montboucher sur Jabron, il est vrai que cela aurait été sympathique.

S'agissant de l'Auditorium, je me permets de dire – même si ce n'est pas le sujet ce soir, mais il en a été question – que, lorsque, avec mon ami Hervé ANDEOL, nous avons fait le tour des vingt-six communes lors de la constitution du projet de territoire, sauf erreur de ma part – ma mémoire ne m'a pas encore fait défaut sur ce sujet –, au moins une vingtaine de communes sur vingt-six nous ont dit : "Investir sur le Théâtre, oui, car c'est un joli patrimoine, mais nous n'allons pas continuer à payer des frais de fonctionnement pour deux équipements aussi importants que l'Auditorium et le Théâtre" À l'époque, nous avons commencé à réfléchir à cette question. Le fonctionnement de l'Auditorium est presque de l'ordre de 300 000 euros – je fais confiance à nos services pour vérifier ce chiffre. Vous qui défendez l'argent public, comme nous tous qui sommes présents ce soir, avons-nous le droit de payer des frais de fonctionnement sur deux équipements quand on sait que cela continuerait de nous coûter 300 000 euros par an ? En ce qui me concerne, la réponse est très simple, c'est non. Je voulais simplement dire ces deux choses qui me paraissent relativement importantes. »

Monsieur le Président :

« Merci, Bruno. »

M. Maurice SABAROT :

« J'aimerais revenir sur le débat qui se trame entre les petites communes et les grandes communes pour dire que je rejoins la position de M. ALMORIC. Quand je suis, par exemple, à Saulce sur Rhône chez M. FAUQUÉ, il y a une très belle salle des fêtes, il y a de beaux équipements... »

M. Henri FAUQUÉ :

« Nous l'avons payée tout seuls. »

M. Maurice SABAROT :

« Oui, mais Saulce sur Rhône est une très belle ville.

Je pense que le gouvernement note de manière très importante en insistant sur le fait que la revitalisation d'un centre-ville est l'affaire d'une agglomération tout entière. Le centre-ville doit être considéré comme le centre vital de l'agglomération, et les élus de l'intercommunalité doivent en être intimement convaincus et surtout assumer leur décision.

Il ne faut pas travailler en empilant les stratégies (commerce, logement, équipement) sans les lier les unes aux autres. Les centres-villes qui réussissent sont ceux où toutes les stratégies sont coordonnées entre elles vers un même objectif. Ce n'est pas non plus une fierté d'être dans le dispositif Cœur de ville, cela signifie qu'il y a des soucis depuis longtemps. Quand on est dans l'action, on propose des choses. J'ai donc fait un petit catalogue de propositions.

Toute action ne peut être menée sans concertation avec les acteurs du centre-ville, non seulement les commerçants, mais aussi les propriétaires, les locataires, les artisans, ainsi que les associations. Les présidents d'associations ont beaucoup de choses à dire, et souvent on ne les écoute pas. Aussi, par des rencontres individuelles que les élus doivent faire, c'est leur travail. Par la création d'un référent de rue. Prendre le temps de rencontrer, d'échanger. Sans ces rencontres et le sentiment de la population, rien ne sera possible. Il ne sert à rien de décider des choses si on n'a pas discuté avec les personnes qui sont sur le terrain.

Il est vrai que l'Auditorium coûte en frais de fonctionnement. En revanche, on se pose la question de détruire l'Auditorium et de construire un nouveau bâtiment, et on sait que le centre-ville est très tassé sur lui-même. Il y a peut-être une autre politique à avoir, c'est-à-dire détruire une partie des bâtiments, aérer les rues, faire un plan d'ensemble sur le bâti avec l'architecte des Bâtiments de France sur la destruction de bâtiments et l'ouverture du centre-ville pour créer la clarté. Ouverture d'une transversale, notamment entre la place de la Mairie et la place de l'Europe. Préemption de l'école Chabrilan, pour créer une place. Surtout, détruire

certains bâtiments pour aérer la ville. Préempter et ne pas reconstruire de manière à focaliser les efforts sur certains bâtiments à rénover. Rénovation des places et placettes du centre-ville et de la voirie, mobilier urbain. Surtout ne pas uniformiser, mais donner un attrait particulier à chaque rue, créer des thèmes. Cela se fait dans beaucoup de villes.

Création à côté de la gare d'une galerie marchande, commerces de bouche, restaurants. Diminuer les charges des commerçants et artisans du centre-ville, notamment envers la jeunesse. Aides municipales à la création de magasins, prime à la création d'un commerce ou participation au loyer des commerçants en négociant avec les propriétaires. Création d'une taxe sur les locaux fermés. On a parlé des appartements insalubres. Incitation à l'ouverture de bars et de restaurants en centre-ville, favoriser l'implantation de licences, car – on le voit à Valence – cela fait travailler le centre-ville toute la nuit et la journée. Construire place des Halles un bâtiment commercial et favoriser l'installation de magasins Zara et H&M. Couvrir la place du Marché par une structure amovible pour que le marché et les festivités puissent être organisés dans les meilleures conditions.

J'ai une question sur l'Envol, Monsieur le Président. Je vous l'ai posée régulièrement, elle n'est pas polémique : pourriez-vous nous communiquer le contrat qui lie la SODEC à l'Agglomération ?

Enfin – ce sera mon dernier propos, sans chercher à faire de polémique non plus –, toutes les actions que je viens de détailler ont un coût. Dans une perspective à vingt ans, ce sont deux visions qui s'opposent. On va faire des lignes de bus qui vont coûter 24 millions d'euros. Là aussi, cela coûte beaucoup d'argent. Après, on a le problème de la gare TGV. Elle se fera un jour, je n'en doute pas, mais certainement pas pour le moment. En revanche, de l'argent a été bloqué. La question que je me pose est de savoir si cet argent ne pourrait pas être investi en attendant sur le centre-ville de Montélimar, puisque c'est le cœur de ville de l'Agglomération. Merci. »

M. Henri FAUQUÉ :

« Je voudrais dire ce que j'ai oublié de dire en terminant, ou que j'aurais pu dire en commençant : bien entendu, je vais voter cette délibération. Ce n'est pas parce que je la trouve insuffisante que je ne vais pas la voter, cela va de soi. Quand on a très soif, que l'on a un verre d'eau et que l'on a envie d'une bouteille, on boit le verre d'eau.

En revanche, je n'aime pas du tout la manière dont mon collègue ALMORIC me répond. D'abord, il fait une grossière erreur. En 2009, une forte distribution pour les petites communes a peut-être eu lieu, mais nous sommes devenus une agglomération plus tard, grâce à l'entrée de Saulce sur Rhône, et je n'ai rien touché en matière d'équipement. Bruno, ta démonstration tombe à l'eau. Peut-être que chez toi il y a eu quelque chose ; chez moi, il n'y a rien eu.

On m'a parlé – ici, sur ma gauche, ou à droite, ou au centre, ou en marche... Pourquoi cela vous fait-il rire ? Il y a des projets qui marchent, des discussions qui marchent et d'autres qui ne marchent pas. On m'a parlé d'un espace culturel. L'espace culturel de Saulce sur Rhône est effectivement très bien : il a une acoustique appréciée, il y a des spectacles, il y a une troupe de théâtre en résidence. Cela a été exclu-si-ve-ment financé par les impôts des Saulçois, sans aucune contribution de l'Agglomération. Je ne regrette pas. Sur 1,4 ou 1,5 million, lorsque nous l'avons rénové, il y a peut-être eu 80 000 euros pour mettre des projecteurs à la Michel Drucker, c'est tout. Que l'on ne me dise pas que c'est significatif par rapport à des dépenses qui ont été faites ailleurs.

Qu'il y ait une piscine au sud, je le sais. Qu'il y ait une piscine à l'est, je le sais. Qu'il n'y ait pas de piscine au nord, je le constate. Que l'on ne m'empêche pas de le dire, parce que nous avons également le droit de barboter. Quant à jouer sur les mots, je n'aime pas cela. Il faut parler jeune, même si j'ai 75 ans bientôt. Le bled, on sait ce que cela signifie, quand on est jeune : c'est la campagne. On pourrait employer un autre mot, mais peut-être que certains sont allergiques, car ce sont des mots qui reviennent d'outre-Méditerranée. Je n'aime pas que l'on joue sur cela,

cela dénote une culture, et cette culture, il va falloir en sortir. Tout le monde se mélange, dans ce monde.

J'avais fait une proposition l'année dernière, lorsque nous nous sommes tous réunis, qui est une proposition, à mon avis, majeure. Il se trouve qu'à Saulce sur Rhône nous avons une zone industrielle importante, qui est souvent visitée par des cambrioleurs qui cassent, qui dilapident. J'avais donc demandé, lors de notre réunion dans un restaurant à Sauzet (Le Prieuré), que l'on envisage de créer une police intercommunale, parce que nous n'avons pas les moyens, chacun pris à part dans nos communes, de mettre un ou deux policiers. Au demeurant, ils seraient totalement inopérants, car, pour être efficaces, ils doivent être au moins quatre, cinq ou six pour pouvoir tourner. Et qu'il y ait des systèmes de surveillance des zones sensibles, avec des caméras qui soient rabattues sur un pilotage central.

Pourquoi le ferait-on pour le PLUI, pourquoi le ferait-on pour les zones d'activité, et pourquoi ne nous doterions-nous pas de cette compétence ? C'est une compétence à laquelle aspirent nos concitoyens, à laquelle aspirent les chefs d'entreprise, à laquelle nous aspirons tous pour la tranquillité. Sachez que là où l'autoroute passe, 60 millions de personnes passent par an. Prenez un pourcentage minime de délinquants, vous en avez toujours quelques-uns qui s'arrêtent. Deuxièmement, il y a la nationale 7, etc. Nous connaissons ces problèmes. C'est aussi une forme de problèmes de vie, des problèmes que nous avons à cœur et des problèmes de cœur de ville. Je veux bien vous faire comprendre que je ne conteste pas ce qui peut être fait à Montélimar, mais je veux aussi que vous admettiez que nous ayons, nous aussi, notre part d'investissements utiles. Je vous remercie. »

Mme Catherine COUTARD :

« Il est bon que nous revenions sur un certain nombre de questions de fond. Si nous pouvions laisser les noms d'oiseaux de côté, je crois que nous progresserions tous ensemble.

Je sais que vous tenez absolument à ce que la situation de Montélimar soit comparable à celle des villes en difficulté, puisque le phénomène est national. Pour une partie des thématiques, c'est une évidence, mais par ailleurs les villes en grande difficulté sur leur centre-ville sont en général celles qui ont subi de plein fouet la désindustrialisation, qui sont en perte de population, qui sont loin des axes de communication, etc. Ce n'est absolument pas la situation de notre ville centre, qui – vous nous en parlez assez pour vous en vanter – est en progression démographique, qui est sur les axes de communication et qui n'a jamais subi la désindustrialisation, puisque l'industrie n'a jamais été sa force première. Par conséquent, il y a à la fois des choses nationales, mais il y a aussi une volonté politique, ou plutôt une absence de volonté politique, comme l'a montré l'étude sur le patrimoine. On peut continuer à dire : "Il nous arrive la même chose qu'aux autres et nous ne sommes qu'une victime parmi..." C'est ne pas tenir compte de la spécificité de notre bassin de vie et de cette dynamique dont vous êtes si fier.

La deuxième chose – que vous répétez sans cesse – est que nous ne voulons rien faire, que nous ne savons que critiquer, etc. Chaque fois qu'une proposition qui tient la route nous est faite, nous la votons, nous l'avons encore prouvé ce matin. Cependant, effectivement, nous n'avons pas été en accord, et nous ne le serons pas, avec la proposition essentielle contenue dans l'étude Elan qui est de mettre entre 24 et 28 millions d'euros sur deux lignes de bus reliant le nord et le sud, comme si tous les problèmes du centre-ville seraient réglés par deux lignes de bus. Tout cela est sans fondement. Aucun habitant de Châteauneuf ou d'Allan ne viendra garer sa voiture au McDo pour prendre une navette vers le centre-ville. S'ils s'arrêtent, ils resteront là ; s'ils veulent venir jusqu'au centre-ville, ils feront comme d'habitude, ils viendront chercher une place près de chez nous. Par conséquent, les attirer près du centre reste la problématique, et non leur faire croire qu'ils se gareront à 4 km, ce qui ne tient pas compte des habitudes de notre population.

Nous ne pourrions donc pas voter pour le contenu de l'étude Elan, puisque nous sommes opposés au projet principal qui, d'ailleurs, mange l'essentiel des financements. On ne sait d'ailleurs pas où l'on prend ces financements. 28 millions, même pour la Ville de Montélimar, c'est une somme qui n'existe pas, compte tenu des dépenses déjà engagées, en particulier – certes, à travers l'Agglomération, mais nous payons également – sur le Palais des congrès. Je

comprends bien l'inquiétude des Maires des villages sur le problème du coût d'entretien de l'Auditorium. La question peut être posée à l'inverse. Avions-nous bien réfléchi sur les coûts d'entretien du Palais des congrès, qui sont entre deux et trois fois supérieurs à ceux de l'Auditorium, pour un édifice qui a été mal pensé et qui aujourd'hui fonctionne très en dessous des capacités pour lesquelles il a été construit ?

Tout cela fait qu'il existe sur le fond des discussions, et je trouve plus intéressant de remettre les choses à plat et d'essayer de rediscuter la totalité de notre projet de territoire, plutôt que de s'arc-bouter comme le fait Monsieur le Président sur la question de la gare d'Allan. Je veux bien que l'on dise qu'elle se fera un jour... L'État a dit non, le gouvernement a dit non, le Président de la SNCF dit non. Et nous tout seuls, on va la construire ? Avec quel argent ? En plus des 28 millions, dépenserons-nous également les 100 millions de la gare d'Allan ? Je suis pourtant assez volontariste, je suis plutôt optimiste sur l'avenir, mais une telle obstination dépasse tout entendement.

J'attends toujours votre réponse sur la question de savoir où nous en sommes avec la SODEC concernant le retrait, puisque je ne peux pas imaginer qu'un aménageur privé qui a prévu des bénéfices tienne bien plus longtemps que les quelques mois qui viennent de s'écouler avant de nous demander de respecter la convention qui nous lie. Si vous ne l'avez pas donnée à M. SABAROT, qui faisait partie de votre équipe - ce que je crois comprendre -, je suis prête à lui passer mon exemplaire pour qu'il bénéficie de l'information.

Je crois vraiment que nous devons revenir au fond. Les discussions sont importantes et méritent mieux que votre colère. Je sais que le vote à l'unanimité de ce matin vous exaspère, mais voilà, nous ne sommes pas ceux que vous dites, nous ne sommes pas ceux qui nous opposons à tout, nous sommes ceux qui votons quand le projet nous paraît bon. Il faut que votre colère redescende un peu et que nous revenions aux questions de fond. »

Monsieur le Président :

« Je ne suis pas en colère, Mme COUTARD. Je rappelais des choses que vous aviez oubliées et que nos collègues Conseillers communautaires ne connaissaient pas. C'est la raison pour laquelle je vous ai dit cela avec force.

Vous avez posé plusieurs fois la question sur l'Envol, mais j'y ai répondu à maintes reprises. Notre priorité, et ce que nous réalisons en ce moment, est la redynamisation du centre-ville. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il faut limiter l'offre auprès des consommateurs à un seul type de distribution. Les consommateurs aujourd'hui ont des modes de consommation très divers : les mêmes consommateurs consomment en hypermarché, en moyenne surface spécialisée, dans des commerces spécialisés qui sont à proximité de leur lieu de vie, de leur logement, et pas forcément dans le centre-ville. Ils consomment également dans les commerces de centre-ville, mais de moins en moins. Il faut donc se poser la question : pourquoi cette moindre attractivité des centres-villes ? L'offre commerciale n'y est pas pour rien, et c'est la raison pour laquelle nous proposons des réponses. Les consommateurs consomment également sur Internet aujourd'hui, il y a donc une grande diversité. Je l'ai toujours dit, je suis constant sur mes déclarations : il faut que l'ensemble des modes de distribution puissent être présents et se développer à Montélimar.

Le sujet sur lequel nous sommes concentrés est la redynamisation du centre-ville. Vous ne m'entendez donc pas parler de l'Envol tant qu'il n'y aura pas une redynamisation et une relance du centre-ville, puisque c'est sur ce point que nous concentrons nos actions. Au moment où nous parlons du centre-ville, je trouve inopportun - je trouve même le message contre-productif - de parler d'autres projets. J'ai indiqué devant ce Conseil communautaire, ainsi qu'à la presse lors de mes conférences de presse de rentrée, qu'il y aurait, le moment venu, une réflexion sur ce que doit être le projet que l'Agglomération souhaitera sur le nord. Priorité est donnée et action est faite auprès du centre-ville sur l'opération Action cœur de ville. Je ne peux pas être plus clair. »

Mme Catherine COUTARD :

« Je comprends votre position. Je vous demande celle de la SODEC. Je ne crois pas que la SODEC attende votre bon vouloir. Je veux donc savoir ce que la SODEC vous a indiqué de ses volontés. »

Monsieur le Président :

« Posez-leur la question, puisque c'est à la SODEC que vous voulez le demander. Je vous dis ce que je propose, Mme COUTARD, comme étant la ligne tenue par notre collectivité. Vous aurez l'occasion, si vous le souhaitez, à certains moments, de ne pas être sur la même ligne que moi – la démocratie le permet –, mais je réponds pour la énième fois. C'est la raison pour laquelle je repose le focus. L'avez-vous bien entendu, cette fois ? Je ne vais pas le redire quatre fois. »

Mme Catherine COUTARD :

« Cela ne répond pas à ma question, mais j'ai entendu ce que vous avez dit. »

Monsieur le Président :

« Si, cela répond à votre question. »

Mme Annie MAZET :

« Dans l'urgence, ce matin, nous avons voté – y compris vos équipes d'opposition, Monsieur le Maire – l'approbation de la convention-cadre Action cœur de ville. Ce soir, Monsieur le Président, nous devons également la valider au sein de notre assemblée d'élus. Nous voterons pour, afin de bénéficier de ce dispositif et des moyens financiers, mais nous ne pouvons que constater que la municipalité de Montélimar a laissé se paupériser un public déjà en difficulté sociale dans le centre ancien de Montélimar. Les moyens pour favoriser la mixité sociale n'ont pas été mis en place. Dont acte.

Comme je l'ai déjà dit ce matin, nous avons assez perdu de temps et nous ne pouvons dire que : "Enfin !" Oui, il y a urgence, car il y a une grande attente des habitants et des citoyens qui restent au centre-ville avec plus d'inconvénients que d'avantages à habiter ce centre ancien. Mais c'est également l'ensemble des Montiliens et tous ceux qui viennent au centre ancien qui espèrent pouvoir trouver ou retrouver un centre-ville digne de ce nom.

Toutes les études, tous les constats sont pertinents dans le document qui nous a été remis, mais à mes yeux surtout l'étude du patrimoine. Je suis d'accord avec le portrait de la commune et un positionnement politique à renforcer. Dans le document, il est indiqué : "Afin de pérenniser une quelconque action de prise en compte du patrimoine, il est essentiel que la municipalité et donc l'agglomération se positionnent politiquement sur le rôle, le devenir du centre ancien et qu'il acquière une réelle identité de centre-ville." Je pense qu'effectivement l'identité, les enjeux et la mobilisation politique et citoyenne ont péché depuis de très nombreuses années. Ce document est également intéressant concernant l'aspect de l'histoire de Montélimar, avec son évolution et tout un chapitre – je cite – sur "une richesse exceptionnelle".

Puis les constats sont, toujours à mes yeux, justes dans ce document, avec les atouts, mais aussi les enjeux. Les points de divergence sont également recensés, ainsi que, au chapitre 2 page 39, un patrimoine dévalorisé, des remarques pertinentes comme un problème de mise en valeur des façades, des rues et des places, etc. Il existe un problème de paupérisation du centre-ville que nous disons depuis longtemps et qui figure aujourd'hui dans tous les chapitres de l'ensemble de ce document. Sur l'habitat, il est pointé une offre sociale insuffisante qui ne permet pas de répondre à la demande des ménages à faibles revenus. Il y a une grande pauvreté, des situations sociales qui peuvent être identifiées et surtout auxquelles nous avons l'obligation d'apporter des solutions durables, dignes de ce nom.

Je suis autant en colère que mes collègues et que Régis QUANQUIN. Je ne reposerai pas les mêmes questions que ce matin, car je n'ai toujours pas de réponse, pas plus que mes collègues.

Comme je l'ai déjà indiqué au dernier Conseil communautaire, c'est tout l'habitat du centre-ville de Montélimar qui est laissé à l'abandon. C'est à la page 10 du compte rendu que vous avez entre les mains. Comment les Montiliens – c'est ma préoccupation, qui rejoint celle de M. SABAROT – pourront-ils donner concrètement leur avis ? Tout le monde n'a pas Internet ; pour certains, avoir Internet, c'est pouvoir se le payer. Tout le monde n'ira pas aux réunions d'information. Comment la participation citoyenne se fera-t-elle ? Comment également toutes les associations seront-elles sollicitées, pourront-elles donner leur avis et être partie prenante de cette réhabilitation ?

Enfin, en matière sociale, comment répondrez-vous aux attentes des habitants et plus largement de ceux de l'Agglomération ? Tous ceux qui habitent au centre-ville sont souvent des habitants par nécessité, car le loyer est moins cher.

Dernière question, Monsieur le Président : comment profiterons-nous de l'opération Cœur de ville pour, enfin, réaliser des opérations durables et innovantes qui sont nécessaires pour redonner à notre ville son cachet de ville où il fait bon vivre ensemble ? Merci. »

Mme Annette BIRET :

« Le Conseil municipal de Montélimar et le Conseil communautaire de l'Agglomération se concentrent sur l'Action cœur de ville. Nous avons voté pour au Conseil municipal ce matin, nous voterons pour ce soir. Le centre-ville est délaissé par les commerces qui s'installent dans les zones commerciales en périphérie de la ville. Les habitations du centre-ville, qui ne sont plus adaptées à la réalité (pas d'ascenseur, manque de confort, etc.), ne peuvent pas lutter contre les immeubles et les lotissements qui fleurissent en périphérie du centre-ville et qui ont tout le confort voulu, sauf parfois le parking.

Qu'en sera-t-il de l'Envol ? Pour l'instant, ce n'est pas une priorité, avez-vous dit. Je pense que ce projet doit être purement et simplement abandonné, car il paraît illogique de dépenser des sommes énormes en centre-ville et de concurrencer à l'extérieur par des projets totalement inutiles.

Action cœur de ville aura un certain coût, ou même un coût certain. Qu'en est-il du financement ? Merci à tous les villages de participer au financement de cette opération. Merci à tous. »

Monsieur le Président :

« Puisque tout le monde a hâte de soutenir et de voter favorablement cette convention-cadre, je vous propose que nous le fassions. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président :

« Mes chers collègues, je vous remercie. Je défendrai demain notre dossier auprès du Préfet et de l'ensemble des partenaires. Merci. »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 58.